

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demouque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

**PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES**

Affaire suivie par : Magali PINOIT  
04 65 20 00 18  
[retraite@cdg84.fr](mailto:retraite@cdg84.fr)

**Circulaire n°25-44**

**Objet : Retraite - La limite d'âge**

Avignon, le 1<sup>er</sup> août 2025

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des établissements publics  
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

La limite d'âge pour le départ à la retraite d'un fonctionnaire est instaurée par l'article **L556-1 du Code général de la fonction publique (CGFP)**.

L'âge limite d'activité varie selon la catégorie d'emploi du fonctionnaire. Cette dernière est fixée à **62 ans pour les catégories actives** et **67 ans pour les catégories sédentaires**. De ce fait, les agents ayant atteint leur limite d'âge sont mis à la retraite d'office.

Toutefois, **dans certaines situations, les fonctionnaires peuvent poursuivre, sous conditions, leur activité professionnelle au-delà de l'âge limite d'activité.**



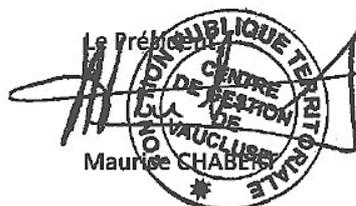
Pour que les périodes de prolongation d'activité puissent être prises en compte dans les droits à pension, **l'arrêt de prolongation doit être pris avant la limite d'âge impérativement, sinon les trimestres supplémentaires seront perdus.**

**Une vigilance particulière** doit donc être portée sur :

1. **les dates d'atteinte de limite d'âge des agents,**
2. **l'information mise à leur disposition** concernant leur possibilité de poursuivre, sur demande et sous réserve de remplir les conditions, leur activité dans le cadre d'un des dispositifs réglementairement prévus, afin de leur permettre de déposer leur demande dans les délais et d'instruire celle-ci avant la survenance de la limite d'âge.

Le Pôle Appui aux collectivités se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président  
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE  
Maurice CHABERT